



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 03 avril 2024

**Nombre de membres en exercice : 27**  
**Date de la convocation : 21 mars 2024**  
**Date d'affichage : 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT  
– G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE –  
A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs** : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à  
G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOUILLON donne pouvoir à  
B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

**Excusé** : D. RANOUX

**Absents** : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/04/31

Validation règlement intérieur aire de loisirs

Afin de garantir la sécurité sur l'aire multisports, il convient d'établir un règlement intérieur.  
Après lecture du document, le conseil municipal, à l'unanimité valide le règlement d'utilisation annexé à la présente délibération.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE